

Recueil des actes administratifs

■ n° 427

10 février 2023

Pages 10595 à 10622

Le recueil des actes administratifs est consultable au bureau 212 (Technoforum, 23 avenue Albert Einstein, BP 33060, 17031 LA ROCHELLE), ainsi que sur le site internet de l'université (<https://www.univ-larochelle.fr/luniversite/infos-statutaires-et-reglementaires>).

Table des matières

Délibérations

- Délibération n° 2023-02-06-4-2 du 6 février 2023 approuvant les projets d'administration et de directions de La Rochelle Université.....10597
- Délibération n° 2023-02-06-4-3 du 6 février 2023 relative au traitement des documents retirés des collections de la bibliothèque universitaire.....10597
- Délibération n° 2023-02-06-4-4 du 6 février 2023 approuvant le schéma directeur du numérique et du système d'information de La Rochelle Université.....10598
- Délibération n° 2023-02-06-5-1 du 6 février 2023 fixant le tarif du voyage à Paris des étudiantes et étudiants de la classe de CPGE ECG1 de l'IAE les 1^{er} et 2 mars 2023.....10611
- Délibération n° 2023-02-06-5-2 du 6 février 2023 fixant la programmation des actions financées par le produit de la contribution de vie étudiante et de campus.....10611
- Délibération n° 2023-02-06-6-1 du 6 février 2023 portant désignation d'un représentant des usagers et des usagers du conseil d'administration à la commission des moyens.....10614

Arrêtés

- Arrêté n° 2022-677 du 6 décembre 2022 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès à la licence deuxième et troisième année du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Génie civil.....10615
- Arrêté n° 2023-033 du 23 janvier 2023 portant composition du jury du Bachelor Universitaire de Technologie spécialité Techniques de commercialisation.....10615
- Arrêté n° 2023-076 du 30 janvier 2023 portant nomination du jury de licence du domaine Arts, Lettres, Langues mention Langues étrangères appliquées anglais-chinois, anglais-coréen, anglais-indonésien.....10616

Élections

- Proclamation des résultats de l'élection du 30 janvier 2023 des membres usagers de la section disciplinaire du conseil académique compétente à l'égard des usagers.....10618
- Proclamation des résultats de l'élection du 30 janvier 2023 d'une représentante ou d'un représentant des usagères et des usagers à la commission d'aide aux projets du Fond de solidarité des initiatives étudiantes.....10620

Délibérations

Délibération n° 2023-02-06-4-2 du 6 février 2023 approuvant les projets d'administration et de directions de La Rochelle Université

Séance du 6 février 2023

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-3,
Vu les statuts de l'université,
Vu l'avis du comité social d'administration d'établissement du 20 janvier 2023,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, avec 20 voix pour, 8 voix contre, 0 abstention,

ADOpte les projets d'administration et de directions de La Rochelle Université.

Le document présenté en conseil d'administration est consultable à la direction générale des services de l'université (bureau 212, situé à La Rochelle Université, Technoforum, 23 avenue Albert Einstein, BP 33060, 17031 La Rochelle).

Fait à La Rochelle, le 6 février 2023.

Le président
Jean-Marc Ogier

Délibération n° 2023-02-06-4-3 du 6 février 2023 relative au traitement des documents retirés des collections de la bibliothèque universitaire

Séance du 6 février 2023

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-3,
Vu les statuts de l'université,
Vu la loi du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique, notamment son article 13,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité (28 voix),

APPROUVE, dans le but de donner une seconde vie aux livres sortis des collections de la bibliothèque universitaire, et afin de se mettre en conformité avec la nouvelle loi, le traitement des documents retirés des collections selon les circuits suivants :

- > La Bibliothèque Universitaire transfère la propriété des documents obsolètes à la Fondation qui, dans le cadre de ses missions au titre de l'axe « Éclairer la société » visant à agir en faveur de la diffusion des connaissances, les met à disposition de la communauté universitaire et des usagers de la bibliothèque ;
- > La Bibliothèque Universitaire remet à l'entreprise Ammareal, labellisée ESS, les ouvrages dont le contenu est trop obsolète et les ouvrages qui ne trouvent pas preneurs auprès de la communauté universitaire et des usagers de la bibliothèque. Les profits provenant de la revente de ces livres sont reversés à des partenaires caritatifs de l'entreprise.

La Bibliothèque tiendra à disposition des demandeurs la liste des documents retirés des collections.

Fait à La Rochelle, le 6 février 2023.

Le président
Jean-Marc Ogier

Délibération n° 2023-02-06-4-4 du 6 février 2023 approuvant le schéma directeur du numérique et du système d'information de La Rochelle Université

Séance du 6 février 2023

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-3,

Vu les statuts de l'université,

Vu l'avis du comité d'orientation du numérique et des systèmes d'information du 24 janvier 2023,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité (28 voix),

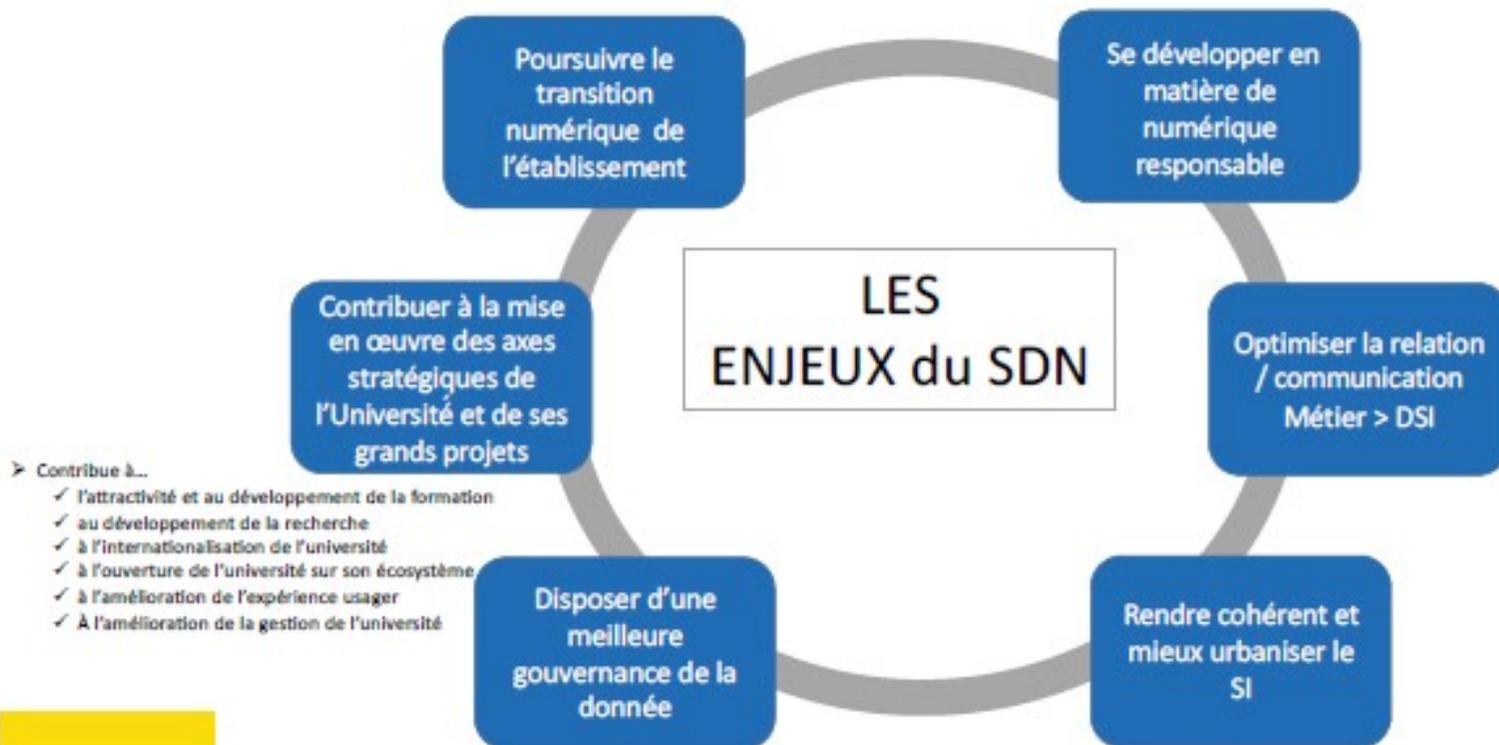
ADOpte le schéma directeur du numérique et du système d'information annexé à la présente délibération.

Fait à La Rochelle, le 6 février 2023

Le président
Jean-Marc Ogier

Les enjeux du Schéma Directeur

Le SDN devra répondre à différents enjeux métiers et SI, notamment



Rappel de la démarche globale

Le projet a été découpé en 5 phases :



Lancement du projet

- Réunion de lancement
- **Collecte** de la documentation existante
- Validation de la **démarche**, du planning et des livrables attendus
- Identification des interlocuteurs à **mobiliser et planification** des entretiens & ateliers



Identification de l'existant

- Analyse de l'**existant métier et SI**
- Inventaire & analyse des chantiers/projets en cours ou déjà identifiés



Collecte des besoins

- Collecte des **enjeux stratégiques**
- Identification et priorisation des **besoins métiers**
- Evaluation de la **contribution** de ces besoins aux enjeux stratégiques



Construction de la cible

- **Consolidation** de l'ensemble des besoins identifiés à la phase 3
- Identification de la **couverture des besoins collectés par un projet** en cours au sein de l'université
- Identification des **projets à lancer** pour les besoins non couverts
- **Construction du portefeuille de projets** de l'université sur les quatre prochaines années



Définition d'une trajectoire

- **Priorisation** des projets
- Estimation des **charges nécessaires**
- Construction de la **trajectoire**
- Réalisation des **fiches projets** (objectifs du projet, acteurs, facteurs clés de succès, prérequis, gains, planning et charges)
- Consolidation des travaux des différentes phases du schéma directeur au sein d'un **livrable final**

Schéma Directeur du Numérique Méthodologie

La Rochelle
Université1^o

Identification des projets

Création du portefeuille de projets basé sur les **besoins collectés** et les **ateliers réalisés**

2^o

Priorisation des projets

Identification des **projets prioritaires**, par l'**équipe projet de l'Université**, en fonction de différents critères

3^o

Echange avec Cocktail

Organisation d'une rencontre avec l'association Cocktail pour **évaluation de la faisabilité** de certains projets et **échange sur le planning**

4^o

Estimation des charges

Estimation des charges nécessaires pour chacun des projets en fonction **des informations récoltées et d'abaques**

5^o

Construction de la trajectoire

Répartition des projets prioritaires sur les **4 prochaines années** en fonction de la capacité à faire de la DSI

6^o

Création des fiches projet

Construction des fiches projet grâce aux **informations remontées sur les différentes phases**

Schéma Directeur du Numérique

Rappel des travaux réalisés sur les phases précédentes

La Rochelle
Université



50 entretiens & ateliers
menés

L'ensemble de ces échanges ont été menés au cours des différentes phases du projet : audit de l'existant, collecte des enjeux et besoins et construction de la cible



12 domaines métiers &
SI rencontrés

Domaines : Formation, Patrimoine, International, Finance, Communication, SI, RH, Pilotage & Déclinaison, Recherche & Innovation, Etudes & Vie Universitaire, Partenariat, service informatique IUT



+100 interlocuteurs

Répartis sur l'ensemble des domaines métiers rencontrés et la direction de l'Université



71 enjeux recensés

32 enjeux métiers et 39 enjeux SI ont été remontés suite aux entretiens menés lors de la phase 3



419 besoins remontés

Besoins remontés par les domaines métiers lors de la phase de collecte des besoins

Schéma Directeur du Numérique Trajectoire Sphère Formation

Légende

Charge totale MOA / Charge totale MOE

La Rochelle
Université

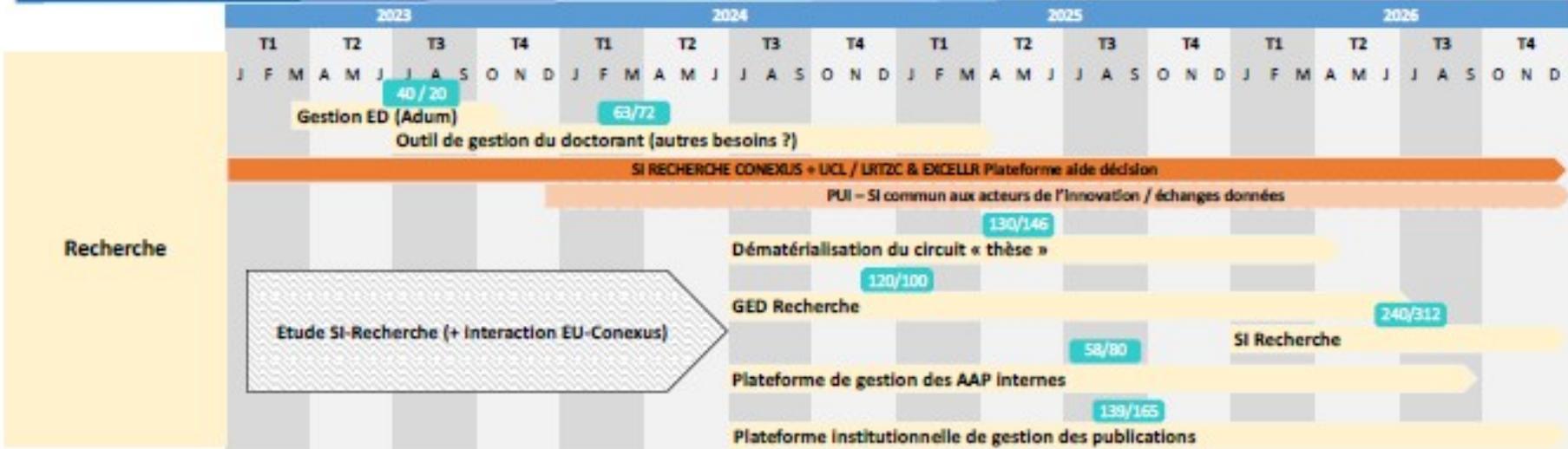


Schéma Directeur du Numérique Trajectoire Sphère Recherche

Légende

Charge totale MOA / Charge totale MOE

La Rochelle
Université



Légende

Charge totale MDA / Charge totale MOE

**Schéma Directeur du Numérique
Trajectoire Sphère Patrimoine**



Schéma Directeur du Numérique Trajectoire DDRH

Légende

Charge totale MOA / Charge totale MOE

La Rochelle
Université



Schéma Directeur du Numérique Trajectoire avec estimation des charges MOA / MOE en JH

Légende

Charge totale MOA / Charge totale MOE

La Rochelle
Université

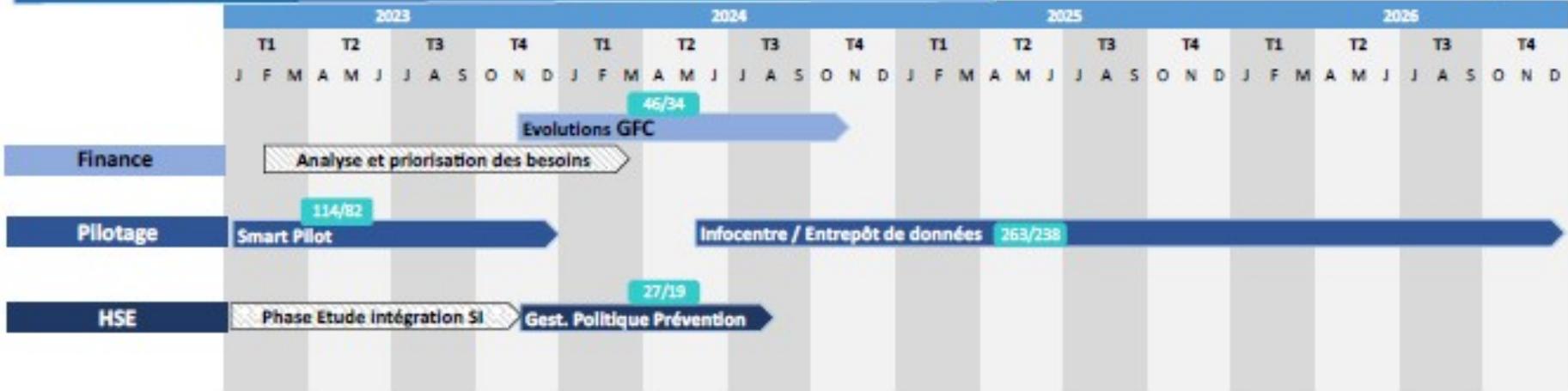


Schéma Directeur du Numérique Trajectoire avec estimation des charges MOA / MOE en JH

Légende

Charge totale MOA / Charge totale MOE

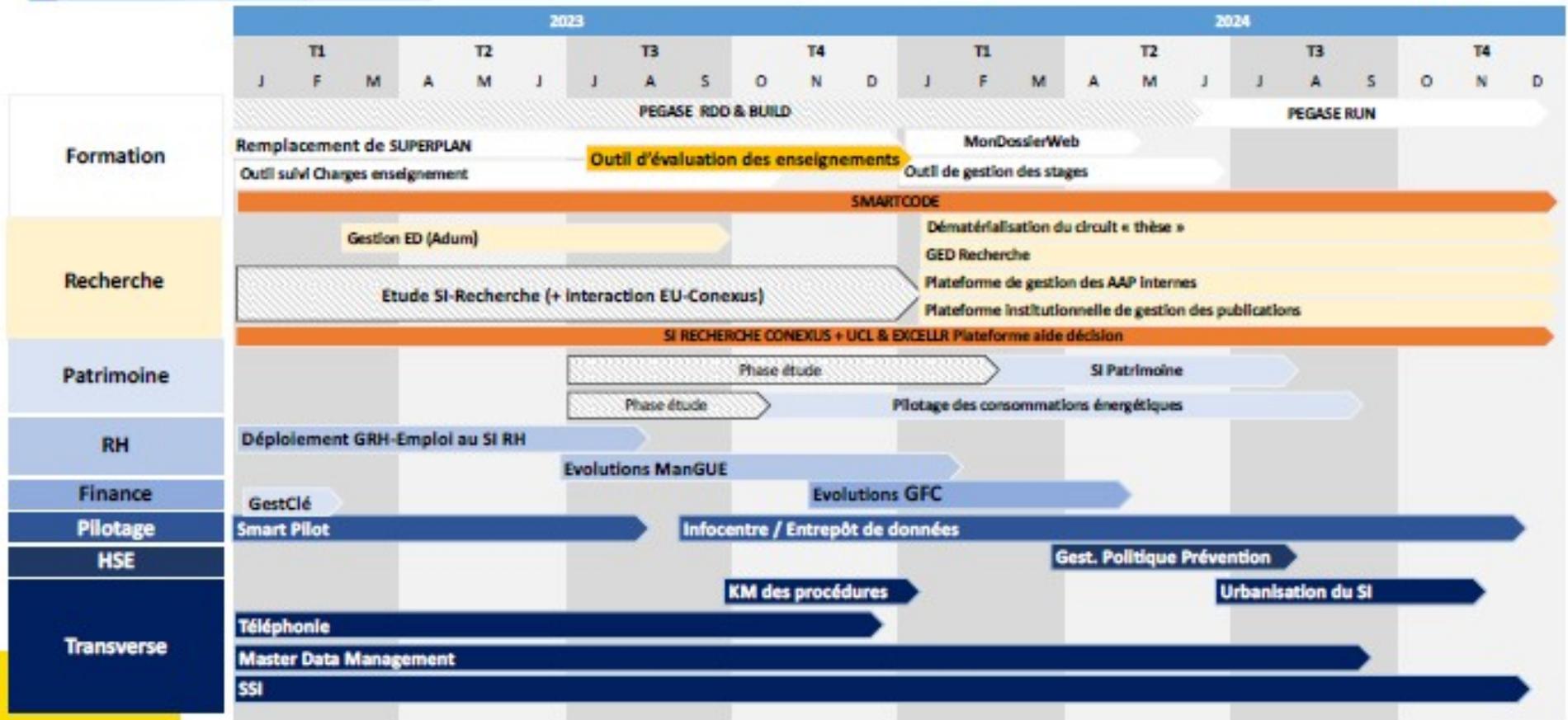
La Rochelle Université



Schéma Directeur du Numérique initiale Trajectoire 2023-2024

Feuille de route partagée DSI / établissement

La Rochelle
Université





SYNTHÈSE COÛTS 2023



Rappel budget 2023

- > Fonctionnement : 40 000€ (projets ex CoTNP)
 - Financement complémentaires via les projets (SmartCode, DSG) et les services (ED, DiDev, Dpal), moyens ORE
- > Investissement : 240 000€
 - Financements CPER complémentaires

Délibération n° 2023-02-06-5-1 du 6 février 2023 fixant le tarif du voyage à Paris des étudiantes et étudiants de la classe de CPGE ECG1 de l'IAE les 1^{er} et 2 mars 2023

Séance du 6 février 2023

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-3,
Vu les statuts de l'université,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité (27 voix),

FIXE le tarif du voyage des étudiantes et étudiants de la classe de CPGE ECG1 de l'IAE de La Rochelle, à Paris les 1^{er} et 2 mars 2023, à 90€ par étudiant.

Fait à La Rochelle, le 6 février 2023.

Le président
Jean-Marc Ogier

Délibération n° 2023-02-06-5-2 du 6 février 2023 fixant la programmation des actions financées par le produit de la contribution de vie étudiante et de campus

Séance du 6 février 2023

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 841-5 et D. 841-8 à D. 841-11,
Vu les statuts de La Rochelle Université,
Vu l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire du 25 janvier 2023,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité (27 voix),

ADOpte la programmation des actions financées par le produit de la contribution de vie étudiante et de campus annexée à la présente délibération.

Fait à La Rochelle, le 6 février 2023.

Le président
Jean-Marc Ogier

Annexe

| Utilisation 2022 | 602 624 € | | | Utilisation 2023 (prévisionnel) | 476 503 € | |
|----------------------------|------------------|------------------|--|--|------------------|------------------|
| Destination | Montant | Domaine | | Destination | Montant | Domaine |
| Compensation des boursiers | 46 215 € | etu/acsoc | | Compensation des boursiers | 46 215 € | etu/acsoc |
| MDE - Espace Culture | 44 911 € | etu/acsoc | | MDE - Espace Culture | 44 911 € | etu/acsoc |
| SUAPSE | 131 915 € | etu/acsoc | | SUAPSE | 131 915 € | etu/acsoc |
| SDSU | 75 377 € | santé | | SDSU | 75 377 € | santé |
| FSDIE | 37 000 € | etu/acsoc | | FSDIE | 37 000 € | etu/acsoc |
| ASSET | 35 000 € | etu/acsoc | | ASSET | 35 000 € | etu/acsoc |
| AAP 21-22 (etu/acsoc) | 181 836 € | etu/acsoc | | AAP 22-23 (etu/acsoc) | 82 350 € | etu/acsoc |
| AAP 21-22 (santé) | 48 570 € | santé | | AAP 22-23 (santé) | 21 735 € | santé |
| AAP 21-22 (vie étudiante) | 1 800 € | vie étud | | AAP 22-23 (vie étudiante) | 2 000 € | vie étud |
| | | | | | | |
| | | | | | | |
| | 79,50% | etu/acsoc | | | 79.6% | etu/acsoc |
| | 20,50% | santé | | | 20.4% | santé |

| porteur | projet | demande 2023 | budget global | nature dépense | domaine | dotation accordée commission CVEC |
|-------------|--|------------------|------------------|----------------|---------------|-----------------------------------|
| MDE | Action associative: salaire animatrice/animateur | 30 000 € | 30 000 € | MS | etu/acso | 0 € |
| MDE | Etudiants à l'affiche | 10 000 € | 28 100 € | fct | etu/acso | 7 000 € |
| MDE | Emplois étudiants accueil service | 7 600 € | 7 600 € | MS | etu/acso | 0 € |
| MDE | Rentrée culturelle "faites du bruit" | 5 000 € | 5 500 € | fct | etu/acso | 5 000 € |
| MDE | Vie associative: fonctionnement | 9 000 € | 9 000 € | fct | etu/acso | 9 000 € |
| MDE | Heures intermittents du spectacle | 3 030 € | 3 030 € | MS | etu/acso | 3 030 € |
| VP DD | Semaine de l'écologie et de la solidarité | 2 000 € | 2 000 € | fct | vie étudiante | 2 000 € |
| Suapse | Réhabilitation surface de grand jeu | 30 000 € | 140 000 € | inv | etu/acso | 30 000 € |
| Suapse | Evaluation et sensibilisation condition physique et santé | 1 500 € | 3 000 € | fct | etu/acso | 1 500 € |
| Suapse | Augmentation de l'amplitude d'ouverture de la salle de musculation | 9 320 € | 33 560 € | MS | etu/acso | 9 320 € |
| SDSU | Renfort RH accueil service 0,4 etp | 11 600 € | 11 600 € | MS | santé | 0 € |
| SDSU | Projet Bien-être | 1 435 € | 1 435 € | fct | santé | 1 435 € |
| SDSU | 0,2 ETP infirmière | 9 600 € | 9 600 € | MS | santé | 0 € |
| SDSU | Kits à prendre soin de moi | 28 000 € | 28 000 € | fct | santé | 20 000 € |
| SDSU | Journée mondiale de lutte contre le sida | 300 € | 300 € | fct | santé | 300 € |
| MDI/DRIEF | Adhésion label qualité Bienvenue en France | 3 000 € | 3 000 € | fct | etu/acso | 0 € |
| MDI/DRIEF | Accueil des étudiants internationaux | 10 000 € | 14 000 € | MS | etu/acso | 0 € |
| MDI/IUL FLE | Accueil des étudiants internationaux | 7 000 € | 7 000 € | MS | etu/acso | 0 € |
| Dircom | Green Party | 28 400 € | 28 400 € | fct/MS | etu/acso | 10 000 € |
| VPE | Aménagement d'espaces étudiants | 10 000 € | 10 000 € | fct/inv | etu/acso | 0 € |
| VPE | Accueil L1 Pré-rentrée | 5 000 € | 5 000 € | fct | etu/acso | 4 000 € |
| AFEV | Mentorat d'accueil + lutte contre l'isolement et le décrochage précoce | 3 500 € | 5 051 € | fct | etu/acso | 3 500 € |
| | TOTAL | 225 285 € | 385 176 € | | | 106 085 € |

**Délibération n° 2023-02-06-6-1 du 6 février 2023
portant désignation d'un représentant des usagères et
des usagers du conseil d'administration à la
commission des moyens**

Séance du 6 février 2023

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-3,

Vu les statuts de l'université,

Vu la délibération n° 2012-07-02-3-2.1 portant création des commissions et désignation des représentants du CA,

Considérant le siège de représentant.e étudiant à la commission des moyens de l'université vacant suite aux renouvellement général des représentantes et représentants des usagères et des usagers au sein des instances statutaires de l'université organisé le 13 décembre 2022,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ À UN VOTE À BULLETIN SECRET,

DÉSIGNE parmi les élu.e.s usagers du conseil d'administration, Monsieur Guilhem Dallé représentant usager au sein de la commission des moyens de La Rochelle Université (16 voix).

Fait à La Rochelle, le 6 février 2023.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêtés

Arrêté n° 2022-677 du 6 décembre 2022 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès à la licence deuxième et troisième année du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Génie civil

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-5, L. 712-2 et D. 613-38 et suivants,
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence, notamment son article 4,
Vu les statuts de l'université,
Vu les propositions du directeur du Pôle Licences Collegium,

ARRÊTE

Article 1

Pour l'accès au titre de l'année universitaire 2023-2024 en deuxième et troisième année de licence du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Génie civil, la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels est composée comme suit :

- > Cyrille Allery, maître de conférences, président,
- > Amina Ammar-Boudjelal, maîtresse de conférences,
- > Jérôme Le Dréau, maître de conférences,
- > Dina Razafindralandry, maître de conférences,
- > Patrick Salagnac, professeur des universités,
- > Claudine Wehrli, maîtresse de conférences,

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 6 décembre 2022.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2023-033 du 23 janvier 2023 portant composition du jury du Bachelor Universitaire de Technologie spécialité Techniques de commercialisation

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-3 et suivants, L. 712-2 et R. 613-36 et suivants,
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle,
Vu les propositions de la directrice de l'IUT,

ARRÊTE

Article 1

Le jury des semestres 1, 2, 3 et 4 du Bachelor Universitaire de Technologie spécialité Techniques de commercialisation pour l'année universitaire 2022-2023 est composé de :

- > Béatrice Chéry, professeuse certifiée, directrice de l'IUT, présidente,
- > Pascale David, professeuse agrégée, cheffe de département
- > Philippe David, professeur certifié,
- > Roselyne Niel, professeuse agrégée,
- > Maxime Renaudin, chargé du développement territorial, Conseil départemental

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 23 janvier 2023.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2023-076 du 30 janvier 2023 portant nomination du jury de licence du domaine Arts, Lettres, Langues mention Langues étrangères appliquées anglais-chinois, anglais-coréen, anglais-indonésien

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif à la licence, notamment son article 18,
Vu les statuts de l'université,
Vu l'arrêté n° 2022-427 du 1^{er} décembre 2022 portant nomination du jury de licence du domaine Arts, Lettres, Langues mention Langues étrangères appliquées anglais-chinois, anglais-coréen, anglais-indonésien,
Vu les propositions du directeur du pôle licences Collegium,
Considérant le changement de présidence du jury du semestre 5,

ARRÊTE

Article 1

Le jury des semestres 1 et 2 de la licence du domaine Arts, Lettres, Langues mention Langues étrangères appliquées, anglais-chinois, anglais-coréen, anglais-indonésien est composé pour l'année universitaire 2022-2023 de :

- > David WATERMAN, professeur des universités, président
- > Rahmad WARISNO, maître de langue
- > Pierre-Henry DE BRUYN, maître de conférences
- > Yonghae KWON, maître de conférences
- > Catherine LEGUIL AUGIER, professeuse agrégée.

Le jury des semestres 3 et 4 de la licence du domaine Arts, Lettres, Langues mention Langues étrangères appliquées, anglais-chinois, anglais-coréen, anglais-indonésien est composé pour l'année universitaire 2022-2023 de :

- > Frédéric CATHALA, professeur agrégé, président
- > Chandra NURAINI GRANGE, maîtresse de conférences
- > Agnès AUGER, professeuse certifiée
- > Sora HONG, maîtresse de conférences.

Le jury des semestres 5 et 6 de la licence du domaine Arts, Lettres, Langues mention Langues étrangères appliquées, anglais-chinois, anglais-coréen, anglais-indonésien est composé pour l'année universitaire 2022-2023 de :

- > Cécile CHANTRAINE-BRAILLON, professeur des universités, présidente
- > Zhimin BAI, maîtresse de conférences
- > Valérie SYSTERMANS, professeuse agrégée
- > Dwi WINARSIH, maîtresse de conférences contractuelle
- > Stéphanie PELTIER, maîtresse de conférences.

Article 2

L'arrêté n° 2022-427 du 1^{er} décembre 2022 portant nomination du jury de licence du domaine Arts, Lettres, Langues mention Langues étrangères appliquées anglais-chinois, anglais-coréen, anglais-indonésien est abrogé.

Article 3

Le jury de semestre pair tient lieu de jury d'année.

Article 3

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 30 janvier 2022.

Le président
Jean-Marc Ogier

Élections

Proclamation des résultats de l'élection du 30 janvier 2023 des membres usagers de la section disciplinaire du conseil académique compétente à l'égard des usagers

Séance du 30 janvier 2023

LE CONSEIL ACADÉMIQUE

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-6-2, R. 712-14 et R. 712-15,

Vu les statuts de La Rochelle Université, notamment son article 26,

Vu le procès-verbal des opérations de vote du 30 janvier 2023 annexé,

Considérant la vacance des sièges des représentantes et représentants des usagers à la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers suite au renouvellement général des représentantes et représentants des usagers aux instances statutaires de La Rochelle Université le 13 décembre 2022,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ À UN VOTE À BULLETIN SECRET, proclame élu.e.s à la section disciplinaire du conseil académique compétente à l'égard des usagers les étudiantes et étudiants suivants :

> Titulaires :

1. Mme MERFOUD Juliette

2. Mme MORENO Juliette

1. M. GBODOSSOU Azaria

2. M. MUDET Anthony

> Suppléantes et suppléants, dans l'ordre où ils seront appelées à siéger en l'absence d'un titulaire du même sexe :

1. Mme EL HARTY Malak

2. Mme FRANÇOIS Chloé

1. M. OTIENO Léo-Onam

2. M. TOUNKARA Rémy

Fait à La Rochelle, le 30 janvier 2023.

Le président
Jean-Marc Ogier

Annexe

CONSEIL ACADÉMIQUE**Élection des membres de la section disciplinaire
du conseil académique compétente à l'égard des usagers****PROCÈS VERBAL****SCRUTIN DU 30 JANVIER 2023****Collège Usagers**

| | | |
|------------------------------------|--------------------------|---------------------|
| Nombre de sièges à pourvoir | 8 (4 femmes et 4 hommes) | |
| Nombre d'électeurs | 24 | |
| | 1 ^{er} tour | 2 ^d tour |
| Nombre de votants | 18 | |
| Nombre de bulletins blancs et nuls | 0 | |
| Suffrages exprimés | 18 | |

Résultats :

| Usagères | Nombre de voix recueillies au 1 ^{er} tour | Nombre de voix recueillies au 2 ^d tour | Usagers | Nombre de voix recueillies au 1 ^{er} tour | Nombre de voix recueillies au 2 ^d tour |
|-----------------------|--|---|--------------------------|--|---|
| Mme BOUCHAUD Zoé | | | M. BELLO Nils | | |
| Mme BOURHANEM Rachida | | | M. COIFFARD Théo | | |
| Mme CHIHA Zaineb | | | M. DE SAINT-ANGEL Julien | | |
| Mme DELCUZE Emma | | | M. DOUSSET Enzo | | |
| Mme EL HARTY Malak | 17 | | M. GBODOSSOU Azaria | 17 | |
| Mme ESCACH Sarah | | | M. HERVY Bryan | | |
| Mme FAURE Lou-Florine | | | M. LE GOVIC Shawn | 2 | |
| Mme FRANÇOIS Chloé | 10 | | M. MUDET Anthony | 17 | |
| Mme MAILHOS Esther | 8 | | M. NAVILLE Brice | | |
| Mme MERFOUD Juliette | 17 | | M. NICOLAS Jordan | 8 | |
| Mme MORENO Juliette | 17 | | M. OTIENO Léo-Onam | 15 | |
| Mme PRUMMEL Wieke | | | M. TOUNKARA Rémy | 10 | |

Observations :

À l'issue de la séance les 2 sièges de titulaires usagères n'étant pas départagés, Mme EL HARTY Malak s'est portée volontaire pour être suppléante.

Fait à La Rochelle, le 30 janvier 2023.

Le président
Jean-Marc Ogier

Proclamation des résultats de l'élection du 30 janvier 2023 d'une représentante ou d'un représentant des usagères et des usagers à la commission d'aide aux projets du Fond de solidarité des initiatives étudiantes

Séance du 30 janvier 2023

LE CONSEIL ACADÉMIQUE

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-3,

Vu les statuts de l'université,

Vu le règlement intérieur de la commission d'aide aux projets étudiants du Fonds de solidarité des initiatives étudiantes,

Vu le procès-verbal des opérations de vote du 30 janvier 2023 annexé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ À UN VOTE À BULLETIN SECRET

PROCLAME Madame Chloé FRANÇOIS élue représentante des usagères et des usagers à la commission d'aide aux projets du Fond de solidarité des initiatives étudiantes, avec 14 voix.

Fait à La Rochelle, le 30 janvier 2023.

Le président
Jean-Marc Ogier

Annexe

**Élection d'une représentante ou d'un représentant
des usagères et usagers
à la Commission d'aide aux projets
du Fond de solidarité des initiatives étudiantes**

**PROCÈS VERBAL
SCRUTIN DU 30 JANVIER 2023
Collège Usagers**

| | | |
|------------------------------------|----------------------|---------------------|
| Nombre de sièges à pourvoir | 1 | |
| Nombre d'électeurs | 24 | |
| | 1 ^{er} tour | 2 ^d tour |
| Nombre de votants | 18 | |
| Nombre de bulletins blancs et nuls | 0 | |
| Suffrages exprimés | 18 | |

Résultats :

| Candidat.e | Nombre de voix recueillies au 1^{er} tour |
|--------------------|--|
| M. Guilhem DALLÉ | 4 |
| Mme Chloé FRANÇOIS | 14 |

Observations :

Néant.

Fait à La Rochelle, le 30 janvier 2023.

Le président
Jean-Marc Ogier

